

**Guide méthodologique
de bonnes pratiques pour la mise en
œuvre des projets et programmes
de développement
dans les pays membres du G5 Sahel
et de la Côte d'Ivoire**

Rapport de l'atelier régional de validation organisé du
1er au 3 mars 2021

Ouagadougou, 9 mars 2021

Rapport de l'atelier régional de validation

**Guide méthodologique de bonnes pratiques pour la
mise en œuvre des projets et programmes de
développement dans les pays membres du G5
Sahel et de la Côte d'Ivoire**

OUAGADOUGOU, LE 09 MARS 2021

1. Introduction

La Chaire Sahel, a organisé, du 01 au 03 mars 2021 à Ouagadougou (Burkina Faso), un atelier régional de validation d'un « Guide méthodologique de bonnes pratiques pour la gestion des projets et programmes de développement dans les Pays du G5 Sahel et de la Côte d'Ivoire ». L'atelier a enregistré la participation de dix huit (18) experts (liste de présence figure en annexe) venant des pays du G5 Sahel et la Côte d'Ivoire (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad).

2. De la cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée par une allocution de SEM Tertius ZONGO, Directeur de la Chaire Sahel.

Dans son allocution, il a d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants, présenté les excuses de la structure suite aux désagréments liés aux conditions de voyage de certains. Il a ensuite exprimé sa gratitude aux participants pour leur présence effective malgré le contexte sanitaire difficile. Son Excellence Monsieur Tertius ZONGO a salué et exprimé toute sa reconnaissance à l'endroit de tous les pays membres du G5 Sahel et la Côte d'Ivoire qui participent activement à trouver des solutions à des problématiques communes aux pays notamment les questions sécuritaires qui impactent négativement les ambitions de développement de ces pays. Enfin, le Directeur de la Chaire Sahel a souligné la nécessaire adaptation des pays aux nouveaux enjeux sécuritaires ainsi que les implications en termes de préparation, d'exécution et de clôture des projets et programmes de développement.

Pour terminer, il a rappelé que le Guide de bonne pratique soumis à la validation, n'est qu'un document de travail dont les bonnes pratiques déjà identifiées doivent être enrichies et complétées. Il n'a pas vocation à se substituer à un quelconque outil de gestion des projets et programmes, il apparait comme un complément et un additif aux documents cadres de la gestion des projets et programmes.

Après la cérémonie d'ouverture, les participants se sont présentés en précisant leurs institutions de rattachement.

L'agenda de l'atelier a fait l'objet d'amendements mineurs et le chronogramme de travail qui figure en annexe a été adopté.

3. Du déroulement des travaux

Les travaux ont eu lieu en présentiel pendant les trois jours prévus pour l'atelier régional. Ils ont été ponctués de communications (Léné SEBGO et Issa KOPYAGDA) sur le projet de guide, suivi des échanges et des recommandations.

Les communications ont porté essentiellement sur quatre (4) thèmes déclinés comme suit :

1. Méthodologie d'élaboration et contexte de mise en œuvre des projets et programmes de développement,
2. Principales contraintes rencontrées dans la mise œuvre des projets et programmes de développement,
3. Bonnes pratiques pour une gestion efficace des projets et programmes de développement,
4. Synthèse des bonnes pratiques et les acteurs de mise en œuvre.

Les deux premiers jours ont été consacré à la présentation des modules sur la méthodologie d'élaboration du guide, le contexte de mise en œuvre des projets et programmes et des définitions conceptuelles, les principales contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des projets et les bonnes pratiques pour une gestion efficace des projets et programmes de développement.

Le troisième jour a été marqué par la restitution des conclusions de l'atelier notamment les recommandations validées et à intégrer dans le Guide de bonnes pratiques. Il s'est agi aussi de discuter sur les modalités de dissémination du rapport dans les différents pays

L'ensemble des résultats et des recommandations a été synthétisé dans le point suivant intitulé résultats des travaux.

4. Résultats des travaux

Les principaux résultats peuvent être résumés en deux rubriques. Il s'agit des amendements aux propositions contenues dans le Guide et des nouvelles propositions. .

Méthodologie d'élaboration et contexte de mise en œuvre des projets et programmes de développement

Les amendements ont porté sur la clarification des concepts notamment la question de l'intervention publique et la notion de processus unique qu'on retrouve dans la définition du projet. Par ailleurs, les participants ont estimé que le champ d'action des projets ou programme n'était pas précisé dans la définition retenue par la Chaire Sahel et il s'avère important d'intégrer le caractère territorial et les acteurs principaux de mise en œuvre.

Un amendement majeur concerne la non prise en compte des questions sécuritaires dans l'analyse d'autant plus que celle –ci s'est principalement focalisée sur la situation présentée par les rapports nationaux sur les flux financiers ainsi que le rapport sur l'atelier de haut niveau de mars 2019. En termes de proposition, il est recommandé d'ajouter le contexte sécuritaire du Sahel et examiner les implications dans la mise en œuvre des projets et programmes d'autant que la crise sécuritaire suscite un partage d'expériences en termes de bonnes pratiques.

Les participants ont souhaité qu'un lien soit établi entre les Études nationales prospectives, les politiques nationales et sectorielles et les projets et programmes de développement dans la mesure où ceux-ci constituent des investissements publics qui participent à l'atteinte des objectifs de développement déclinés dans les différents documents de politiques.

Les concepts classiques de cadre de mesure des résultats, de cycle de vie du projet, et de budget programme ont fait l'objet d'échanges par les participants qui estiment que ceux-ci n'ont pas été suffisamment développés dans le Guide même s'ils reconnaissent par ailleurs leurs faibles pertinences en termes de valeur ajoutée.

En termes de questionnement, les participants soulèvent la problématique liée à l'approche projet comme instrument d'opérationnalisation des politiques publiques mais aussi la nécessité d'une rationalisation des projets et programmes de développement dans un contexte où certains acteurs souhaitent que le cadre réglementaire des projets et programme épouse la spécificité des secteurs d'intervention (eau, agriculture, éducation, etc.).

A toutes les questions posées, des réponses ont été apportées par les consultants et les amendements pris en compte pour améliorer la qualité du document dans la partie portant sur la l'approche méthodologique et contexte de mise en œuvre des projets et programmes de développement..

Principales contraintes rencontrées dans la mise en œuvre des projets

La deuxième communication a suscité beaucoup d'apports en termes d'amendements. En effet, les pays, en plus des éléments communs identifiés dans le guide, ont spécifié des contraintes propres à chaque pays. Parmi les contraintes soulevées on peut retenir :

- la faible ou la non implication des bénéficiaires dans les différentes étapes de la vie du projet ;
- l'absence ou la faiblesse des ressources dédiées à la préparation des projets dans les budgets des Etats et l'absence ou la faiblesse des outils d'analyse et de formulation de projets et programmes ;
- les avis de non objection à requérir auprès des PTF dans la phase de préparation des projets et programmes de développement ;
- la qualité des programmes de travail et budget annuels des projets et programmes de développement et leur adoption tardive ;
- le cadre général des marchés publics dans les pays qui ne facilite pas la passation optimale des marchés publics ;
- l'absence de la mention « contrepartie nationale » dans certaines conventions de financement qui rend les projets non éligibles aux ressources nationales ;
- les mauvaises évaluations des besoins de contrepartie nationale dans les projets et les longs délais de leur déblocage aggravés par le gel des ressources pour une prise en charge des questions urgentes (sécurité) ;
- la qualité des pièces justificatives qui accroît le montant des dépenses inéligibles ;
- la qualité du management de l'équipe de gestion du projet ;
- le refus par certains membres du Gouvernement de l'unicité de la coordination (Ministre en charge de l'économie et des finances) dans l'acceptation des projets et programmes en lien avec les ambitions de développement du pays ;
- l'absence d'évaluation à mi-parcours, finale et ex post des projets qui ne permet pas toujours une capitalisation des bonnes pratiques ;
- la qualité des dossiers d'appel d'offre notamment les spécifications techniques, et leur caractère très évolutif ;

- les doubles revues au niveau des marchés publics qui rallongent les délais de mise en œuvre ;
- la multiplicité des acteurs pouvant adresser des requêtes de financement aux partenaires techniques et financiers ;
- l’absence de négociation avec certains partenaires techniques et financiers notamment les financements arabes ;
- l’absence d’évaluation sur les sauvegardes environnementales et sociales et leurs coûts très évolutifs ainsi que l’absence de référentiel d’indemnisation des personnes affectées par les projets et programmes de développement ;
- les coûts exorbitants des indemnités à la charge des budgets des Etats qui retardent le démarrage effectif des projets et les long délais pris dans les paiements des indemnités qui grèvent les coûts et retardent le démarrage des projets ;
- la méconnaissance souvent par les acteurs nationaux et l’équipe de gestion des projets des procédures des partenaires techniques et financiers ;
- le faible leadership des acteurs nationaux lors des négociations des accords de financement ;
- la qualité des membres des comités de pilotage ou de revue des projets et programmes de développement ;
- le profil des directeurs des études et de la planification en charge de la formulation et du suivi des projets et programmes ;
- la non maîtrise des délais dans les dossiers de ratification notamment l’agenda du Secrétariat général du Gouvernement et du Parlement ;
- la faiblesse des ressources financières et humaines dédiées au suivi et à l’évaluation des projets et programmes de développement ;
- les problèmes structurels des économies notamment l’absence d’infrastructures catalytiques (ouvrages hydrauliques (absence d’eau pour la construction d’écoles, de dispensaires), routes et autres pistes rurales pour le transport des matériaux de construction ...) permettant la réalisation rapide des projets.

 ***Bonnes pratiques pour une gestion efficace des projets et programmes de développement***

La troisième présentation a porté sur les bonnes pratiques en matière de gestion de projets et programmes. Les participants ont salué la pertinence des propositions de bonnes pratiques éprouvées mais ont souhaité apporter des compléments en termes de recommandations et de bonnes pratiques dans les pays.

La synthèse des bonnes pratiques sur la gestion du portefeuille des projets et programmes au niveau global peut être résumée ainsi qu'il suit :

- Mettre en place un système informatisé de suivi des différents projets financés sur ressources propres et/ou sur ressources extérieures ;
- Mettre en place un Fonds doté de ressources conséquentes dédiée aux études et aux autres activités préparatoires des projets (implication des bénéficiaires) ;
- Mettre en place un cadre juridique harmonisé régissant la gestion et le fonctionnement des programmes et projets de développement ;
- Elaborer et adopter un manuel type de procédures (administratives, financières et comptable) d'exécution des projets ;
- Acquérir un logiciel unique de gestion comptable et financière (précédée d'une concertation avec les partenaires techniques et financiers) ;
- Mettre en place un comité d'arbitrage des contreparties nationales lors de l'élaboration du budget de l'État (acquis pour tous les pays) ;
- Elaborer un manuel de procédures d'utilisation des fonds de contrepartie nationale ;
- Mettre en place d'un comité de suivi du processus de ratification avec la désignation de points focaux au sein de chaque structure concernée par le processus ;
- Formaliser un cadre général fédérant l'ensemble des structures, cellules de suivi et acteurs du circuit de mise en œuvre pour un partage systématique d'informations et de données ainsi que de bonnes pratiques. Cette dernière bonne pratique est un rajout issu de l'atelier.

La synthèse des bonnes pratiques pendant la phase de démarrage et d'exécution des projets et programmes peut être résumée ainsi qu'il suit :

- Créer formellement un projet et mettre en place l'équipe clé de l'Unité de Gestion du projet ou du programme ;

- Elaborer et adopter dans les meilleurs délais tous les documents nécessaires pour la ratification des accords de financement et de leur mise en vigueur et des conditions de 1er décaissement ;
- Elaborer et adopter le manuel de procédures et d'exécution du projet avant le démarrage effectif des activités ;
- Procéder à un lancement officiel des projets en vue de sa visibilité et à l'information des parties prenantes ;
- Systématiser la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation adossé à un plan de suivi-évaluation du projet ou du programme ;
- Elaborer et adopter avant le début de l'année considérée un Programme de travail et budget annuel (PTBA) ;
- Elaborer et adopter un plan de passation de marchés publics pour une exécution efficiente des acquisitions ;
- Assurer une bonne gestion financière du projet ;
- Disposer d'un plan de communication efficace.

La synthèse des bonnes pratiques pendant la phase de clôture peuvent être résumée ainsi qu'il suit :

- Mettre en place un mécanisme de pérennisation des acquis ;
- Capitaliser et disséminer les acquis et les succès ;
- Instituer un mécanisme de transfert des connaissances et des biens matériels acquis par le projet au cours de sa réalisation.

Ces trois bonnes pratiques ont toutes été formulées lors de l'atelier car la phase de clôture des projets et programmes de développement n'avait pas été examinée dans le Guide.

En définitive, quatre nouvelles recommandations dont une au niveau global et trois au niveau de la phase de clôture ont fait l'objet de rajout contre une se rapportant à la sécurisation des contreparties dans le budget de l'Etat qui a fait l'objet d'un retrait dans le Guide.

Au regard des contraintes identifiées et des bonnes pratiques retenues, des recommandations ont été faites et visent à lever d'avantage certaines contraintes pour une meilleure préparation, démarrage, mise en œuvre et clôture des projets et programmes de développement.

Les participants ont formellement adopté et validé le Guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre des projets et programmes de développement dans les pays membres du G5 Sahel et de la Côte d'Ivoire sous réserve que soient prises en compte dans le Guide les amendements apportés lors de l'atelier.

5. Recommandations

Les participants ont reconnu à l'unanimité la nécessité d'impliquer l'ensemble des acteurs dans le cycle de vie du projet. Cette implication est source de bonne mise en œuvre et permet d'assurer la visibilité et la redevabilité. De plus, le leadership doit être affirmé sur toute la chaîne et à toutes les étapes de la vie du projet.

Ils reconnaissent l'importance d'une bonne préparation des projets et programmes de développement et formulent la recommandation de la mise en place d'une cellule dotée de ressources importantes pour réaliser les études de faisabilité et prioriser les options au profit des décideurs pour que les projets jouent leur rôle complémentaire d'investissement public hors cadre budgétaire en délivrant des résultats dans les délais impartis.

Les participants formulent le souhait que la coordination nationale puisse être assurée dans chaque pays par le Ministre en charge de l'économie et des finances pour assurer que la mise en œuvre des projets se fait selon la volonté politique nationale et est en phase avec les ambitions de développement économique et social des pays.

Pour une mise en œuvre des activités sur l'ensemble de la période et limiter les demandes de prorogation, il est fondamental que la qualité des membres des instances de gouvernance des projets et programmes de développement (Comités de pilotage ou revue) soit significativement améliorée et leur implication dans la vie du projet plus accrue. Ainsi, les programmes de travail et budgets annuels et les plans de passation des marchés (PPM) seront adoptés dans les meilleurs délais (fin décembre au plus tard) et cela facilitera leur mise en œuvre dans les délais requis.

Ils estiment qu'il y a nécessité dans les pays où les délais sont anormalement longs que des comités de suivi (cellules de coordination) soient mis en place avec des réunions mensuelles pour vider les différentes contraintes qui se posent à l'unité de gestion de projet (UGP) ou entre l'UGP et le partenaire technique et financier..

Les participants notent que la théorie du changement doit être adoptée par les pays. Il s'agit d'une projection de la façon dont on imagine que le changement va avoir lieu : une feuille de route, un cadre conceptuel. De ce fait, l'évaluation basée sur la théorie s'attache à comparer les résultats, effets et impacts qui avaient été visés au démarrage de l'action avec les résultats, effets et impacts réellement atteints en cours et en fin d'action mais aussi de décrire le pourquoi et le comment.

Les participants recommandent que les Etats allouent des ressources humaines de qualité et des ressources financières importantes aux structures en charge de suivi et de l'évaluation des projets et programmes afin de créer l'efficience dans la mise en œuvre mais aussi la capitalisation pour la planification de nouveaux projets.

Pour une meilleure maîtrise des investissements publics (projets et programmes de développement), les participants recommandent la mise en place d'une plateforme informatique de suivi des projets et programmes de développement qui permet la géolocalisation et l'extraction de résultats clés en matière de gestion. A cet effet la Côte d'Ivoire dispose d'un outil (Référentiel national de Développement et projets et programmes de développement) qui pourrait faire l'objet d'appropriation par les pairs.

Les Etats doivent doter les structures nationales en charge de la formulation et du suivi et de l'évaluation des projets et les unités de gestion de projets, d'outils et de mécanismes garantissant l'atteinte des résultats. Il s'agit principalement : de manuel de procédures administratives, financières et comptables, de plan de passation, de plan d'exécution, de tableaux de bord, etc.

Les Etats peuvent aussi avoir recours aux accords-cadres en matière de passation de marchés publics, des réductions de délais de soumission des offres, les rehaussements des seuils pour les acquisitions spécifiques, et l'invitation des ordonnateurs de budget à opérer une plus grande délégation dans l'approbation des contrats par les coordonnateurs ce qui permet de disposer d'un mécanisme de contractualisation sur plusieurs années ce qui améliore l'exécution des marchés publics.

Au regard, des contraintes récurrentes sur la contrepartie nationale, les participants considèrent qu'une meilleure estimation de la contrepartie nationale assortie de documents explicatifs de leur importance au moment de l'élaboration des projets

devrait améliorer leur déblocage et la bonne mise en œuvre des projets et programmes de développement.

Afin d'apporter une solution au problème récurrent des dépenses inéligibles les participants ont recommandé que les pays systématisent les recrutements des auditeurs internes ou des contrôleurs internes dans les projets.

6. Mécanismes de dissémination du guide de bonnes pratiques dans les pays membres et la Côte d'Ivoire

Au terme des travaux, la Chaire Sahel a souhaité que les participants puissent définir les mécanismes de dissémination dans les pays. Ainsi, les participants ont suggéré des actions suivantes :

1. Rendre compte par les participants aux autorités notamment les Ministres en charge de l'économie et des finances des pays et formuler les orientations en terme de mise en œuvre des actions ou bonnes pratiques identifiées non prises en charge par le pays ;
2. Transmettre le guide finalisé au Ministre concerné en marquant la disponibilité de la Chaire Sahel pour accompagner les États à les disséminer ;
3. Organiser des missions dans les pays membres par la Chaire Sahel pour une remise officielle du Guide aux autorités gouvernementales en les sensibilisant sur la nécessité de son utilisation pour améliorer la mise en œuvre des projets et programmes de développement ;
4. Restituer le guide de bonnes pratiques et arrêter les actions pour l'implémentation des bonnes pratiques (chaque pays identifie les parts qu'il veut implémenter) et demander l'accompagnement de la Chaire Sahel ;
5. Définir un mécanisme de suivi de la mise en œuvre du guide au sein des pays et procéder après la période de dissémination à des évaluations sur l'état de mise en œuvre du guide (virtuel etc.) ;
6. Les participants ont souhaité que les Organismes sous régionaux comme la Commission de la CEDEAO, la Commission de l'UEMOA, le Secrétariat Exécutif du G5 Sahel fassent partie des entités au niveau desquels le Guide de bonnes pratiques doit être également disséminé.

7. De la clôture de l'atelier

La cérémonie de clôture a été ponctuée par un mot du directeur de la Chaire Sahel qui a remercié les participants pour leur mobilisation pour la validation du guide de bonne pratiques pour la mise en œuvre des projets et programmes de développement dans les pays membres du G5 Sahel et de la Côte d'Ivoire et leurs engagements pour la dissémination dudit Guide. Il a souhaité un bon retour à l'ensemble des participants.

Chronogramme de l'atelier de validation du guide de bonnes pratiques pour la mise en œuvre des projets et programmes de développement dans les pays membres du G5 Sahel et de la Côte d'Ivoire

HORAIRES	ACTIVITÉS	Responsable / Intervenant(s)
01^{er} mars 2021		
09h00- 09h30	<ul style="list-style-type: none"> - Mot de bienvenue du Directeur de la Chaire Sahel - Présentation des participants et adoption du chronogramme 	SEM Tertius ZONGO
09h30-10h30	<ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie d'élaboration et contexte de mise en œuvre des PPD - Echanges 	<ul style="list-style-type: none"> • Léné Sebgo • Issa Kobayagda • Participants
10h30-11h00	Pause-Café	Chaire Sahel
11h00-13h00	<ul style="list-style-type: none"> - Principales contraintes rencontrées dans la mise œuvre des PPD - Echanges 	<ul style="list-style-type: none"> • Léné Sebgo • Issa Kobayagda • Participants
13h00-14h30	Pause Déjeuner	Chaire Sahel
14h30-15h30	Suite des Echanges	<ul style="list-style-type: none"> • Léné Sebgo • Issa Kobayagda • Participants
15h30-16h30	Bonnes pratiques pour une gestion efficace des PPD (Préparation et démarrage)	<ul style="list-style-type: none"> • Issa Kobayagda • Léné Sebgo • Participants
02 mars 2021		
09h00- 10h00	Bonnes pratiques pour une gestion efficace des PPD (Pendant la mise en œuvre)	<ul style="list-style-type: none"> • Léné Sebgo • Issa Kobayagda • Participants
10h00-10h30	Pause-Café	Chaire Sahel
10h30- 12h30	<ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des bonnes pratiques et des acteurs de leur mise en œuvre - Echanges 	<ul style="list-style-type: none"> • Léné Sebgo • Issa Kobayagda • Participants
12h30- 14h00	Pause Déjeuner	Chaire Sahel
14h00	Départ Ouaga : Test COVID-19	Chaire Sahel
03 mars 2021		
09h00- 10h30	Restitution des conclusions et validation du Guide de bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Léné Sebgo • Issa Kobayagda
10h30-11h00	Pause-Café	Chaire Sahel
11h00- 12h30	Processus de dissémination du Guide de Bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Léné Sebgo • Issa Kobayagda • Participants
12h30- 13h00	Questions diverses et clôture	<ul style="list-style-type: none"> • SEM Tertius ZONGO • Léné Sebgo • Issa Kobayagda
13h00-14h00	Pause Déjeuner	Chaire Sahel
FIN DE L'ATELIER		

Atelier de validation d'un guide méthodologique de bonnes pratiques
pour la gestion des projets 1er au 3 Mars 2021

Liste des représentants pays

Nom	Fonction	Contact
Mali		
Soumaila IBRAHIMA	Directeur National adjoint de la Planification et du Développement	(+223) 76109974/ 63608930 soumailatoure59@yahoo.fr.
Mahmoud Ali SACKO	Coordinateur de Programme de Filets Sociaux au Mali	+223 72 38 82 62/ 20 22 16 15 msako@jigisemejiri.org
Adama SANGARE	Sous-directeur des Opérations Direction Générale de la Dette Publique Ministère de l'Economie et des Finances	+223 7884 56 59 anousan@yahoo.fr
Burkina Faso		
Wilfried BASSOLE	Coordonnateur du Programme d'Appui au développement des Economies Locales (PADEL) et le Programme d'urgence pour le Sahel (PUS-BF)	+226 70 25 46 12 mbassole@gmail.com
Toussaint DIPAMA	Directeur de la coordination des projets et programmes (DCPP) chargé de la formation et de la préparation de projets et programmes de développement	+226 72 72 37 55 toussaintdipama@yahoo.fr
Valentin BOUDA	Directeur de la programmation et de l'évaluation des investissements publics (DPEI), chargé du suivi de la mise en œuvre des projets et programmes de développement	+226 70 01 42 64 valentinbouda@gmail.com
Mauritanie		
Baba Ahmed El khalifa HEDDY	Directeur Général Adjoint des Etudes, de la réforme et Suivi-Evaluation	+222 47 64 60 59 bouldkhalifa@yahoo.fr
Ely Oudeika	Directeur Général Adjoint / Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs	+222 46 40 70 66 elyaso@hotmail.com
Mohamed Yahya Mohamed Sidiya	Directeur de la programmation des Investissements Publics et du Suivi des Projets	+222 46 43 75 66 med_yahya@hotmail.com
Niger		
Iro Souley	Directeur de la Programmation à la Direction Générale de la	+227 80 98 31 82 souleyiro@yahoo.fr

	Programmation et du développement	
Moutari Saidou Sara	Chargé des programmes à la Direction du Suivi des Investissements au Ministère du Plan	+227 96 97 76 61 moussara2003@yahoo.fr
Ali Doungou Boubacar	Coordonnateur National du projet SWEED au Ministère de la Population	+227 96 96 42 27 doungouali@yahoo.fr
Côte d'Ivoire		
KRA Eric	Attaché de finances Direction de la programmation des investissements publics	ericfaitais@gmail.com +225 95 22 54 57
SAKO Oumar	Expert en Suivi-Evaluation	gninnakan@yahoo.fr
COULIBALY Katana Hamed	Expert Gestion de projet	katanacoulibaly@gmail.com
Tchad		
Saleh Mahamat Ali HASSABALLAH	Directeur général Adjoint de la Coordination et du suivi de la Politique de Développement	+235 66 21 04 45 obdogomifils@yahoo.fr
Désiré MBAINODOUM	Directeur Adjoint des Financements Extérieurs	+235 66 25 09 38 bedjondo@yahoo.fr
Chaire Sahel		
Tertius Zongo	Directeur de la Chaire Sahel	tzongo9@cs.com
Sebgo Léné	Consultant	sebgolene@yahoo.fr
Kobyagda Larba Issa	Point focal Chaire Sahel Burkina Faso	kobiss13@yahoo.fr
Marina N'DO	Assistante	chaire-sahel@ferdi.fr

FerDi
CHAIRE
SAHEL

Chaire Sahel
01 BP 3798
Ouagadougou 01
Burkina Faso
tél. : +226 54 75 44 88
mail : chaire-sahel@ferdi.fr